



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT ASTIER

DIVERS 2018 – N° 40

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212 - 2

VU le Code de la Santé publique notamment l'article L 1311-1

VU l'article 27 de la loi du 09 décembre 1905 et les articles 50 et 51 du décret du 16 mars 1906 qui prévoient le règlement des cloches par arrêté

Dans le cadre de la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918 préconisant l'usage des cloches le Dimanche 11 novembre 2018

ARRETE :

Article 1^{er} : Il sera fait usage des cloches le Dimanche 11 novembre 2018 à 10 H 45, dans le cadre de la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète
- Madame le Maire
- Monsieur l'Adjoint chargé des commémorations
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Saint Astier
- Messieurs les prêtres de la paroisse de Saint Astier

Fait à SAINT ASTIER, le 5 novembre 2018

P/Madame le Maire
Elisabeth MARTY
L'Adjoint délégué
Bernard LEGER.

